

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

## Chute de lit d'un client : la responsabilité de l'organisateur du voyage n'est pas automatique !

Publié le 23 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

### △ Cet article est ancien

L'information n'est **peut-être plus exacte**.

Si ce sujet vous intéresse, connectez-vous et recevez une **alerte par mail** dès qu'un article sera publié par la rédaction.

S'ABONNER À CE SUJET D'ACTUALITÉ  
(GRATUIT)

[Vous pouvez néanmoins consulter cette page : Chute de lit d'un client : la responsabilité de l'organisateur du voyage n'est pas automatique !](#)